

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 29 septembre 2025	
DATE DE CONVOCATION 22 septembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE 1 ^{er} octobre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **VINGT-NEUF SEPTEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSANT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes BENAMARA, DORDAIN, LOUBASSOU, DEBOISSY, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme DORDAIN à Mme ALTUNTAS, LOUBASSOU à M. JAMET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à M. NDIAYE, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. BALUT.

M. Ousmane N'DIAYE
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA, CAMPISI.

Délibération N°08

CITÉ ÉDUCATIVE – SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE
PLURIANNUELLE DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

La labellisation, pour 3 ans, de Val-de-Reuil comme « Cité éducative » a été annoncée par le Premier Ministre à l’occasion de la réunion du comité de suivi du Comité interministériel des Villes le 29 janvier 2022.

Dans un courrier daté du 19 mars 2025, la Ministre déléguée chargée de la ville a confirmé la reconduction de la démarche « Cité éducative » sur le territoire jusqu’en 2027. Cette reconnaissance de l’excellence de Val-de-Reuil en matière d’éducation s’accompagne d’une **dotation financière annuelle de 315 000 €** par an sur la période 2025-2027. En lien avec l’Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT),

La **signature d’une convention cadre triennale** est aujourd’hui nécessaire pour officialiser la reconduction de la Cité éducative de Val-de-Reuil.

Cette convention définit les modalités du **pilotage de la Cité éducative**, qui est confié conjointement à M. le Maire de Val-de-Reuil, au Maire Adjoint, au Préfet de l’Eure et à Mme la Directrice des services académiques de l’Éducation nationale.

027-212707012-20250929-D-25-09-08-DE
Date de réception : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Un Comité de pilotage présidé par ce trinôme fixe les orientations stratégiques de la Cité éducative, supervise la mise en œuvre du plan d'actions ainsi que l'évaluation de celles-ci. Il revient au comité exécutif de la Cité éducative de préparer la réunion de ces instances. Le fonctionnement opérationnel de la Cité éducative repose au quotidien sur la mobilisation conjointe des services de la Ville, de l'équipe de direction du Collège Alphonse Allais désigné comme établissement « chef de file » et du représentant des services de l'État.

Afin de garantir l'efficacité de la Cité éducative, une équipe de coordination est l'interlocutrice privilégiée des acteurs de l'éducation (enseignants et directeurs d'écoles, porteurs de projets associatifs, institutions culturelles, etc.). Cette équipe comprend un coordinateur financé à 50% par l'enveloppe de la « Cité éducative » ainsi que la coordinatrice du réseau d'éducation prioritaire.

Pour reprendre l'ANCT, les « Cités éducatives » sont des territoires qui s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espace de la vie.

Ses objectifs stratégiques sont :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Lors des 3 années précédentes, 133 projets ont été financés sur des thèmes aussi variés que la culture, la citoyenneté, la santé, la parentalité, le sport et l'orientation.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label « Cité éducative » du quartier « centre-ville », et l'ensemble des actes et avenants afférents

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME

Marc-Antoine JAMET

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250909-D-25-09-08-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

